

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : **IA/NL 427/13**  
Nos réf. : 2013-000649  
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER  
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le

**12 AOUT 2013**

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer de l'Hérault  
Bâtiment Ozone  
181 place Ernest Granier  
34064 MONTPELLIER Cedex 02

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

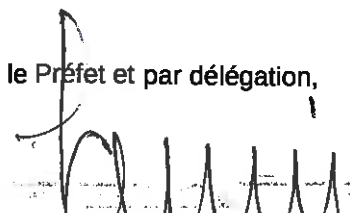
**projet d'Extension de la station d'épuration intercommunale de Cournonterral-Cournonsec (34)  
déposé par Communauté d'Agglomération de Montpellier.**

Par courrier reçu le **11/06/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Extension de la station d'épuration intercommunale de Cournonterral-Cournonsec (34) déposé par Communauté d'Agglomération de Montpellier.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



La Chef du Service Aménagement

**Yamina LAMRANI**

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02